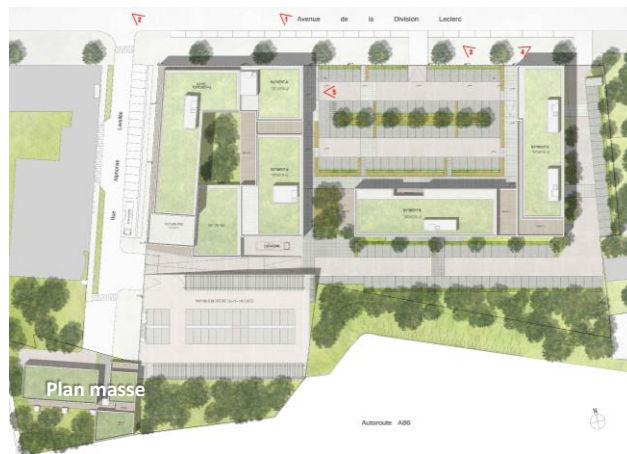
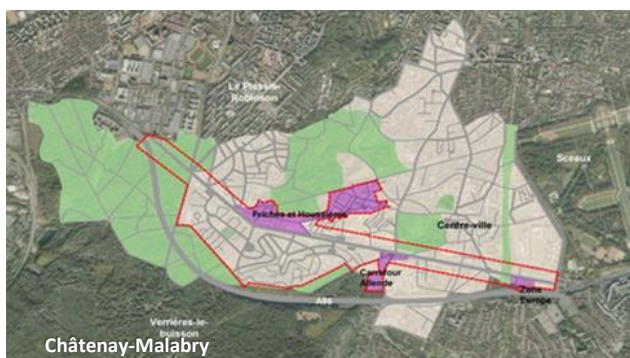


ZONE D'ACTIVITÉS EUROPE

CHÂTENAY-MALABRY (92)

Transformer un tissu mixte en une zone d'activités attractive le long d'un axe important de circulation destiné à accueillir le tramway T10

S'inscrivant dans le projet global de restructuration de la RD 986, et profitant de la situation en entrée de ville, le projet de renouvellement urbain de la Zone Europe consiste à transformer un secteur mixte (habitat individuel - activités économiques et commerciales) en un ensemble immobilier attractif dédié aux activités économiques et commerciales avec la réalisation d'un programme de construction de 20 000 m² comprenant bureaux, commerces, hôtel et locaux d'activités, et prochainement desservi par le tramway Antony-Clamart.



Mandat d'études, d'acquisitions, de travaux et de commercialisation confiés en 2011 par le syndicat mixte de Châtenay-Malabry, faisant suite à un premier mandat de 2001 à 2010
DURÉE : 5 ans /// BUDGET : 11,24 M€

Mandataire du syndicat mixte de Châtenay-Malabry, la SEM 92 pilote une opération d'aménagement dans le cadre d'un partenariat institutionnel ad-hoc.

La structure foncière (multiples parcelles privées) et les statuts d'occupation (locataires logements, activités et commerces) nécessitent un important travail foncier de négociation et de pilotage de la procédure de DUP.



Au regard d'une programmation ambitieuse destinée à développer le tissu économique de la Ville de Châtenay-Malabry (programme immobilier mixte bureaux, activités, commerces), un suivi spécifique de la commercialisation a été mis en place.



MISSIONS DE CITALLIOS

- Conduire et suivre les études pré-opérationnelles et opérationnelles
- Mener les acquisitions foncières pour le compte du mandant (2ha)
- Assurer le suivi des procédures administratives dont la DUP
- Elaborer les dossiers de demande de subventions
- Conduire et suivre les phases travaux d'aménagement
- Promouvoir le site par des actions de communication auprès des acteurs économiques
- Commercialiser les terrains pour le compte du Syndicat Mixte : rédiger le cahier des charges de cession de terrain, participer, en collaboration avec le notaire, à l'élaboration des documents nécessaires à la réalisation de la vente, accompagner l'acquéreur pour la bonne réalisation des conditions de la vente

PROGRAMME

- Aménagement des espaces publics : rue Alphonse Lavallée en 1^{ère} phase, cour paysagère en 2^{ème} phase
- Equipement hospitalier : Clinique des Amandiers
- Bureaux, activités et commerces 16 000 m²

ACTEURS DU PROJET

- URBANISTE : AxP URBICUS
- BET VRD : BATT